

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Chantier DAMBRON sur la commune principale de l'AIOT 14 Grande Rue 28140 Dambron.

La référence de votre dossier est A-3-A2YZ8JYIV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/01/2023 à 15h46 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- carine.muller@colas.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- carine.muller@colas.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32933888300633**

Raison sociale **COLAS FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

11 RUE DU 19 MARS 1962

28630

28630 LE COUDRAY

Signataire

Nom : **CANTIE**

Prénom : **Fabien**

Qualité : **Directeur Régional**

Adresse électronique : **carine.muller@colas.com**

Téléphone portable : **+(33) 660387415**

Référent

Nom : **Muller**

Prénom : **Carine**

Fonction : **Chargée foncier travaux - environnement**

Adresse électronique : **carine.muller@colas.com**

Téléphone portable : **+(33) 660387415**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **carine.muller@colas.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chantier DAMBRON**

Description des activités :

L'entreprise COLAS Chartres réalise un chantier sur la commune de Dambron. La réalisation du chantier va générer des déchets classés inertes et non dangereux de type "béton" (Code de déchet béton (armé ou non): 17 01 01), déchet inerte au sens de l'article R 541-8 du Code de l'environnement). Ces matériaux proviennent de la démolition de trottoirs sur la commune. Ceux-ci seront recyclés sur place à l'aide d'un concasseur mobile dans le but d'y être réemployés pour la réfection des trottoirs sur la commune. Durant l'exploitation du concasseur, les matériaux sont pris par une pelle et introduits dans la trémie d'alimentation du concasseur. En sortie du concasseur, les matériaux sont mis en stock dans la zone définie avant d'être réutilisés sur le chantier. Le concassage de ces matériaux sera réalisé pour une durée de 2 jours non renouvelable soit sur une période unique et inférieure à 6 mois. Le site possède une aire de transit dédié pour l'installation de l'unité de concassage ainsi qu'une aire de stockage inférieure à 1500 m². L'installation sera équipée d'un concasseur mobile d'une puissance inférieure à 350 kW. La quantité de matériaux concassés avoisinera 500 m³. L'installation temporaire de cette unité de concassage va permettre de valoriser des matériaux inertes non dangereux et de limiter l'élimination de ces matériaux vers des sites agréés de type ISDI ou PF de valorisation afin de répondre aux exigences réglementaires.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **14 Grande Rue 28140 Dambron**

X : 615806

Y : 6779974

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|--|---------------------------|--------|------------|
| 2515 | 2-b | Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes | Puissance maximale 350 kW | D | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets à l'atmosphère seront caractérisés par des envois de poussières provenant des stocks de matériaux de l'aire de transit, du concasseur, des engins de manutention et des camions circulant sur le site.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Le concasseur sera équipé de buses et d'une rampe d'eau destinées à réduire les émissions diffuses de poussières. La vitesse des engins est également limitée dans l'emprise du chantier afin de réduire les envois de poussières sur le pourtour du chantier. Les matériaux sont stockés à proximité de manière à limiter l'envol de poussières.

Autres sources :

Néant

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'entretien courant des engins n'a pas lieu sur le site objet de la présente déclaration; il a lieu à l'atelier de l'agence COLAS. Aucun déchet lié à l'activité de concassage ne sera généré. Dans le cas où il y aurait d'éventuels déchets des bennes sont présentes sur le site pour stocker les différents types de déchets (déchets non inertes non dangereux et déchets dangereux). En tout état de cause les déchets collectés sur le site sont et seront triés puis évacués vers les filières de traitement adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'un poteau à incendie dans un rayon de 200 m du site - Si sinistre- le SDIS sera contacté

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

20230115_Plan de situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

20230115_Plan d'ensemble.pdf